

L'argent noir dans le foot amateur

Si les salaires astronomiques des joueurs pros font jaser, l'omerta demeure à propos des revenus des footballeurs amateurs. Et pourtant. L'argent noir qui circule dans le milieu permet aux clubs de grossir les enveloppes des sportifs jusqu'à des montants avoisinant les 3 000 euros net par mois.

PAR ALIX DEHAIN • ILLUSTRATIONS : CHARLES MONNIER

Jérôme (1) touche de l'argent grâce au foot depuis qu'il a 16 ans. Ayant évolué de nombreuses années dans les divisions nationales, il a aujourd'hui du mal à remettre en question ses 1 000 à 1 500 euros net par mois gagnés en tant que joueur amateur de D3. Pour lui, c'est le juste retour des choses : « C'est un investissement énorme de jouer au foot. Je dois souvent mettre ma famille de côté. » Mais Jérôme est aussi un citoyen qui s'intéresse à la chose publique : « Si je suis naturellement scandalisé par la dérive des élus, Publifin, la politique fiscale de la Belgique qui favorise les plus nantis..., je suis aussi très embêté de gagner de l'argent avec le foot et de ne pas contribuer à la caisse communautaire. » Il a donc accepté de témoigner pour *Le Vif/L'Express*, comme 36 autres personnes, sous couvert d'anonymat ou non, sur la réalité du terrain de foot amateur et de son ballon qui ne tourne pas toujours rond.

Un bon petit pactole I

La rémunération des joueurs d'équipe première en amateur fait partie des usages depuis longtemps. Elle s'explique par le fait que les joueurs pros se sont peu à peu « dégriffés » ; ils ont accepté de s'inscrire dans les clubs de niveau inférieur à condition d'être payés. Mais s'il y a cinquante ans, seuls deux ou trois footballeurs étaient défrayés, aujourd'hui, tous réclament une rétribution.

L'argent est empoché de différentes façons : la méthode la plus classique consiste en l'accumulation de sommes

« LA RÉMUNÉRATION DES JOUEURS D'ÉQUIPE PREMIÈRE EN AMATEUR FAIT PARTIE DES USAGES DEPUIS LONGTEMPS. »

fixes par mois et de primes au point. Yannick (2), ancien footballeur, dévoile : « Je jouais en Provinciale 3 dans un club bruxellois. On me donnait 400 euros par mois comme fixe et 150 par victoire. J'étais à 700 - 800 euros par mois. » Le paiement se fait aussi régulièrement en services selon les sponsors obtenus : voiture de fonction, carte essence, etc.

Une troisième source de revenus provient de la « prime à la signature » : une somme perçue pour « signer » dans un autre club. Yannick raconte qu'un club turc de Provinciale 1 proposait « 3 000 euros juste pour signer ! » Daniel Boccar, secrétaire général de l'Association des clubs francophones de football (ACFF), relève : « Les primes à la signature, ça peut monter très haut et c'est souvent de l'argent qui provient d'une autre source que le club. On parle en milliers d'euros. »

Selon les niveaux, les sommes tournent en moyenne autour de 500 à 600 euros net par mois en provinciales et de 1 000 à 1 500 dans le semi-professionnel. →

→ Les exceptions révèlent aussi que des footballeurs de P1 perçoivent 2 000 euros net par mois quand d'autres en D1 amateur en gagnent 3 000.

Si les salaires augmentent dans le semi-professionnel – soit la D1 amateur, D2, et D3 –, c'est parce que le temps consacré au foot augmente : alors qu'en provinciales, les footballeurs jouent et s'entraînent environ dix heures par semaine, en divisions supérieures, on se rapproche des quinze à vingt heures. Un lien de subordination s'installe alors entre le club et le joueur et les motive à signer un contrat qui les engage à respecter leurs obligations. « L'investissement est énorme, souligne Jérôme. Les déplacements prennent du temps car je suis à une heure de mon club en voiture. Et puis, les week-ends sont organisés différemment si vous avez un match à l'autre bout de la Belgique. C'est tout du temps passé sans ma famille, ça. »

Par-dessous la table

Beaucoup de clubs « cultivent » de l'argent noir afin de mieux rémunérer leurs troupes. Pour gagner un championnat, mieux vaut disposer d'excellents joueurs. Et les attirer par de séduisants magots. Cette économie parallèle s'alimente majoritairement par des « mécènes », qui ont la passion du foot et qui ont investi dans un club. Arthur (3), ancien joueur d'un club bruxellois, confie : « Notre président était avocat et riche. Tous les jeudis, il venait nous payer au club avec sa valise pleine de billets. La rumeur s'est vite répandue. Un jeudi, alors qu'il se rendait comme d'habitude au club, des mecs en mobylette sont venus le braquer. Ils savaient qu'il s'agissait d'argent noir, donc ils ne risquaient pas grand-chose. A partir de ce moment-là, le président ne s'est plus déplacé. Désormais, les joueurs doivent aller chez lui pour prendre leur enveloppe. » Le *black* est aussi produit via les buvettes, les entrées aux matchs, les soupers boudins et, parfois, les cotisations des jeunes ou les indemnités de formation quand elles sont

payées en liquide par les parents.

Si ces procédés peuvent sembler inoffensifs, ils sont frauduleux pour la société et nocifs pour le sport. Salvatore Curabba a racheté la Raal La Louvière en 2017 avec pour ambition de respecter les règles du jeu. Très vite, il a déchanté : en bon citoyen, l'ex-joueur professionnel et prospère entrepreneur devenait victime d'une concurrence déloyale exercée par les méthodes illégales des autres clubs. Il détaille : « Nous souhaitons attirer des bons joueurs dans notre club pour améliorer le niveau de l'équipe. Mais nous déclarons toutes nos dépenses, y compris celles qui sont vouées à rémunérer nos joueurs. Nous payons nos cotisations sociales et nos précomptes professionnels. Cela nous coûte évidemment ! Nous sommes en D2 amateur et avec les différentes primes, nos joueurs confirmés peuvent gagner jusqu'à 1 300 euros net mensuels, et ça sur dix mois. Nos joueurs cadres, jusqu'à 1 800. Mais beaucoup de footballeurs estiment que c'est encore insuffisant et refusent de jouer chez nous car ils peuvent toucher plus ailleurs. Certains sont aussi chômeurs. Si on leur propose un salaire déclaré, ils refusent car ils ne veulent pas perdre le chômage ! Même si la pression des joueurs et des entraîneurs est forte, même si c'est difficile de joindre les deux bouts, les dirigeants de club doivent résister à ces surenchères pour le bien de leur club et pour le bien du football. »

Complicité des sponsors

Cette concurrence déloyale s'exerce aussi au niveau du parrainage : les clubs et les sponsors trafiquent et gonflent les fac-

« ON NOUS DISAIT QU'ON N'AVAIT PAS GRAND-CHOSE À FAIRE À PART LEVER UN PEU LE PIED QUAND LE BALLON VENAIT VERS NOUS... »

tures. Le but étant de blanchir l'argent des premiers et d'augmenter la déduction fiscale des deuxièmes. Exemple : le sponsor veut donner 100 000 euros au club mais il lui demande d'en facturer 200 000. Le club facture 200 000 euros. Le sponsor lui verse effectivement 200 000 mais en récupère 100 000 par-dessous la table. Au noir. Une pratique qui permet à la fois au club de blanchir 100 000 euros de son budget et au sponsor de réduire sa masse fiscale. Mais pour effectuer la combine, il faut du *black*... Or, les clubs *clean* n'en disposent pas. Guy Thiry, président du club de Visé, affirme : « On me l'a déjà demandé mais j'ai toujours refusé car je n'ai pas de noir à sortir ! Le sponsor est alors allé voir ailleurs. »

Les dérives de ces économies parallèles peuvent aussi toucher l'école des jeunes. En autorisant certains joueurs amateurs à décrocher le jackpot, l'argent noir a peu à peu légitimé des salaires beaucoup trop élevés par rapport au budget disponible. Que faire si les finances manquent ? Soit le joueur est pénalisé et ne reçoit plus ses honoraires, soit le club va chercher la monnaie dans la caisse des jeunes. Fabrice Fievez, ancien correspondant qualifié du Bon Air, club du Brabant, confirme : « Ça m'est arrivé et je n'en suis pas fier. Mais les joueurs exigent toujours plus. Aujourd'hui, même les jeunes d'équipe première en provinciale ne veulent pas jouer avec 150 euros par mois. Et ils ne veulent pas qu'on déclare, car ils ne veulent pas être taxés à la fin de l'année. » De son côté, Jérôme en connaît aussi des histoires à ce propos : « Les membres du conseil d'admini-

nistration de certains clubs font aussi partie du conseil communal. Leur club avait des dettes car il payait ses joueurs en noir. Pour continuer à les rémunérer, il est déjà arrivé que la commune octroie des subsides supplémentaires formellement destinés aux jeunes et, par un tour de passe-passe, cet argent se retrouve en noir dans les enveloppes des joueurs ! »

« On sait où tu habites ! »

Enfin, l'argent noir rend possible le trucage de matchs. Jérôme a vécu plusieurs tentatives. Il témoigne sur sa dernière expérience : « Ça m'est arrivé récemment. Nous étions dans les semaines qui précédaient un match décisif pour obtenir le titre de champion. Plusieurs joueurs de l'équipe ont été approchés pour qu'ils laissent tomber le match. On nous disait que la prime de match serait donnée à toute notre équipe, qu'on n'avait pas

grand-chose à faire à part lever un peu le pied quand le ballon venait vers nous. Nous avons répondu que nous ne manions pas de ce pain-là. Mais ce n'était pas des gens de milieux très recommandables. Du coup, on a tous reçu des menaces, du style « on sait où tu habites, on sait qui sont tes enfants... » Ce sont des petites choses mais quand on connaît le pedigree des personnes qui formulent les choses, on pourrait facilement céder si on n'est pas assez solide mentalement. » →

→ Ces procédés frauduleux et leurs conséquences sur le sport existent depuis longtemps. Mais jusqu'il y a deux ans, personne n'avait encore jamais abordé la problématique officiellement, ce qui n'aidait pas à la régulariser. A partir de 2017, les dirigeants de clubs en règle ont finalement décidé de briser l'omerta. Le coup d'envoi fut donné par Jean-Paul Lacomble, président du RFC Liège, quand il introduisit, en 2017, son recours auprès de la Cour belge d'arbitrage du sport (CBAS) contre l'octroi de la licence de D1 à Châtelet-Farciennes. Les deux clubs étaient en concurrence. Châtelet-Farciennes a gagné alors que ses dirigeants ne déclaraient aucun des salaires des joueurs, prétendant que ces derniers étaient bénévoles et ne gagnaient pas plus de 1 350 euros par an.

Pour obtenir une licence, l'Union royale belge des sociétés de football - association (Urbsfa) a mis en place des conditions. Parmi elles se trouve notamment la nécessité de démontrer que le club n'a aucune dette à l'égard de la sécurité sociale. La loi du 24 février 1978 relative au contrat de travail du sportif rémunéré stipule en effet qu'à partir du moment où un joueur gagne plus que 10 200 euros brut par an, il doit être déclaré à la sécurité sociale via un contrat de travail ; 10 200 euros brut par an sur dix mois, c'est environ 500 net par mois. Mais le club de Châtelet-Farciennes n'étant pas inscrit à l'ONSS, il ne pouvait pas avoir de dettes ! Sans preuve officielle des manœuvres frauduleuses, les Hennuyers répondaient donc aux critères de licence et sont montés de division.

Briser l'omerta

Avant de connaître la sentence de la CBAS, Jean-Paul Lacomble, dans l'émission *La Tribune* (RTBF) du 17 avril 2017, faisait l'interpellation suivante : « J'aimerais savoir si, pour l'obtention des licences, il y a une différence entre les clubs qui n'ont pas de dettes à l'ONSS parce qu'ils ont tout payé et les clubs qui n'ont pas de dettes à l'ONSS car ils estiment qu'il

ne fallait rien renseigner. Si la réponse est "oui, il y a une différence", alors nous demandons qu'on la fasse au niveau de la licence. Si la réponse est "non, il n'y a pas de différence", alors nous demandons aussi qu'on le dise non pas au hasard d'une décision de licence mais qu'on dise à tout le monde qu'il n'est pas nécessaire de payer de cotisations sociales et de pré-compte professionnel pour ses joueurs et c'est quelque chose dont tout le monde prend connaissance en toute transparence. » La plainte de Liège a finalement été rejetée. Aujourd'hui, après deux ans, les deux instances ont refusé de commenter le dossier.

Un an plus tard, Salvatore Curaba, président de la Raal, a lui aussi commencé à dénoncer l'argent noir dans le foot amateur partout et publiquement. Il en a d'ailleurs fait mention lors d'auditions parlementaires le 10 juillet 2018. Alors que les discussions portaient sur les indemnités de formation des jeunes footballeurs, il a insisté sur le fait que le problème prioritaire du foot amateur est qu'il est « gangréné par l'argent noir. Les clubs devraient payer leurs impôts. » En commission étaient présents le ministre des Sports, Rachid Madrane (PS), les députés de la commission sport du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un représentant de l'administration générale du sport, un représentant de l'ACFF, un formateur de jeunes et un représentant de l'Union belge. Personne n'a réagi à son intervention.

Si l'Urbsfa n'a pas répondu pas aux appels des deux présidents, c'est parce qu'elle juge que ce n'est pas son rôle. Nils van Branteghem – le manager des licences de l'Union belge – confirme : « Pour ce qui concerne l'argent noir, une chose sont les gens qui disent qu'il y en a, une autre chose est de pouvoir le prouver. Et ça, c'est à l'administration de faire son boulot. » Daniel Boccar, secrétaire de l'ACFF, est plus nuancé mais il rappelle « qu'il appartient au joueur de déclarer ses revenus. Le club, lui, s'appuie de plus en plus souvent sur une comptabilité correcte et légale. De toute façon, vous n'allez jamais rien pouvoir prouver. L'Union belge peut éventuellement intervenir si un joueur vient se plaindre auprès d'une commission de litige car il n'a pas reçu ses émoluments. Mais dans ce cas, il s'agit avant tout de régler les différends. Et on n'entre pas dans des considérations du type : quelle est la part de moyens provenant d'autres sources non reprises dans la comptabilité ; cela ne nous regarde pas. »

Faire respecter la législation

De leur côté, l'inspection sociale ou le fisc ont du mal à procéder à des contrôles. La ministre des Affaires sociales, Maggie de Block (Open VLD), le reconnaît d'ailleurs en déclarant que « les enquêtes donnent

très peu de résultats ». Charles-Eric Clesse, auditeur du travail de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, est pourtant déterminé à agir. Le 8 octobre 2018, il contrôlait le club de Braine-le-Comte et annonçait qu'il continuerait sa ronde à hauteur d'un club tous les deux mois. Mais c'est très compliqué et il n'est pas vraiment aidé : « Je suis convaincu qu'il y a de la fraude partout. Le problème,

« À LA SUITE DU FOOTGATE, ON EST EN TRAIN DE FAIRE TOUT UN TRAVAIL SUR LES LICENCES DES CLUBS. »

c'est de le démontrer. Et le processus est très difficile, on doit auditionner les acteurs, analyser ce qu'ils reçoivent en plus de ce qu'ils nous annoncent comme salaire... Si on a un doute, on peut toujours faire une analyse bancaire mais celle-ci coûte cher... » Le samedi 16 mars, l'auditorat du travail du Hainaut a pourtant effectué un contrôle surprise à l'Olympic de Charleroi, évoluant en D2 amateurs, en plein match contre Solières, annonçant que d'autres opérations auront lieu.

Dans une telle situation, l'idéal serait que l'administration soit soutenue et aidée par l'Urbsfa, la mieux placée pour savoir ce qui se passe dans les clubs. Et si l'Union belge montre peu d'ouverture sur ce point, Gaston Schreurs, trésorier de l'ACFF, s'y est engagé : « A la suite du footgate (NDLR : le dossier de fraude dans le football professionnel belge, révélé l'an dernier), on est en train de faire tout un travail sur les licences des clubs. Demain, on va venir avec des déclarations de

bonne gouvernance pour que les clubs essaient de réduire la zone grise de leurs finances. Mais ça doit se faire aussi bien en Wallonie qu'en Flandre ! » Et pour ça, l'ACFF aura besoin de la collaboration de l'Urbsfa...

Les modes de financement des clubs de football amateur devraient alors tendre vers un meilleur horizon. Tout dépendra de la détermination des dirigeants à respecter la législation, de l'engagement de l'Union belge pour une meilleure gouvernance et de la participation des joueurs au processus d'assai-

nissement. Car au-delà des contrôles, ne serait-il pas opportun d'interroger la raison d'être des rémunérations des footballeurs amateurs ? « Quand on voit les athlètes du type Nafissatou Thiam ou les hockeyeurs belges, réalise Jérôme, qui, pour zéro euro, ont mis toute leur vie entre parenthèses, comme nous on l'a fait, on voit à quel point dans le foot il a toujours été question d'argent. » A tous les niveaux. ▣

(1, 2 et 3) Noms d'emprunt.